

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD305

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 66

À l'alinéa 1, après le mot :

« mesure »,

insérer les mots :

« de nature législative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.